



PROJET DE SERVICE

DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'USAGER

2026 • 2031

Dispositif d'





SOMMAIRE

I. CONTEXTE & HISTORIQUE	4
II. MÉTHODOLOGIE DU PROJET DE SERVICE	5
III. MISSIONS & OBJECTIFS DU DISPOSITIF DAU	6
A. Les approches complémentaires	7
B. Les groupes de parole	8
C. Objectifs du DAU	8
IV. ÉTAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC	9
A. Offre existante et publics accompagnés	9
B. Organisation et fonctionnement du DAU	11
C. Territoire et couverture géographique	12
D. Financement et moyens	13
E. Forces du dispositif et limites à lever	14
V. AXES & OBJECTIFS DU DAU	14
A. Axes stratégiques	15
B. Fiches actions	17
ANNEXES	23

I. CONTEXTE & HISTORIQUE



Depuis sa création en 2022, Appui Santé Caux Bray Albâtre a toujours eu pour vocation de développer et de renforcer les soins de support également appelés « approches complémentaires » ainsi que les espaces d'expression pour les usagers.

Avant son intégration à Appui Santé Caux Bray Albâtre, RESOPAL, ancien réseau de soins palliatifs du territoire et aujourd'hui transformé en Équipe Territoriale de Soins Palliatifs (ETSP), portait déjà ces missions. Il proposait des approches complémentaires centrées sur l'amélioration de la qualité de vie des patients et le soutien de leurs aidants. Lors de la fusion, cette dynamique a été préservée et consolidée, assurant la continuité d'un engagement fort en faveur d'un accompagnement global de la personne.

Dans ce prolongement, un service spécifique, le Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU), a été créé en 2024 afin de structurer et pérenniser cette offre. Ce dispositif marque la volonté d'inscrire « les approches complémentaires » et les groupes de parole comme un pilier incontournable du parcours des usagers et de leurs proches sur le territoire.

Ce projet s'inscrit également dans un cadre national plus large. Les Plans cancers successifs ont affirmé la nécessité de développer les soins de support, en insistant sur la prise en charge globale de la personne malade. De même, les soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie, réaffirmés dans les différentes stratégies nationales de santé, reconnaissent la valeur d'un accompagnement pluridisciplinaire, où les approches complémentaires et les espaces de parole trouvent toute leur place. (Annexe 1)

Il est essentiel de rappeler que les soins de support ne concernent pas uniquement la cancérologie. Ils constituent une approche transversale, utile à toute personne confrontée à une maladie chronique, à une situation de vulnérabilité, au grand âge, à des troubles psychiques ou engagée dans un parcours de soins palliatifs. Le DAU répond ainsi de manière inclusive aux besoins de tous les usagers, quel que soit leur diagnostic et pronostic.

Ce projet de service s'inscrit donc dans la continuité d'un engagement historique, en cohérence avec les politiques nationales de santé et les besoins identifiés sur le territoire. Il vise à structurer, valoriser et développer le Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU) sur la période 2026-2031.

II. MÉTHODOLOGIE DU PROJET DE SERVICE

L'élaboration du projet de service du Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU) s'est appuyée sur une démarche participative et structurée, visant à intégrer les besoins des usagers, des proches et des professionnels, ainsi que les réalités du territoire.

Plusieurs groupes de travail ont été organisés tout au long de l'année, suivant un rétroplanning établi par la gouvernance. (Annexe 2)

Les participants comprenaient :

Des représentants du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

Des représentants de l'Équipe Territoriale de Soins Palliatifs (ETSP).

Des membres des fonctions support (secrétariat administratif et accueil).

Une prestataire d'approches complémentaires pour apporter un retour terrain concret.



Un bénévole engagé dans une association de soutien aux patients en soins palliatifs, représentant également les usagers.

Des comités de pilotage (COFIL) avec la gouvernance ont également été organisés tout au long du processus, afin de cadrer et valider les avancées du projet de service à chaque étape.

Dans le cadre de cette démarche, une analyse SWOT a été réalisée pour identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces du dispositif actuel. Cette analyse a permis de guider la définition des axes stratégiques, des objectifs et des actions prioritaires du DAU. (Annexe 3)

L'ensemble des travaux a été conduit dans une logique de co-construction, garantissant que le projet reflète à la fois les besoins des usagers et les contraintes opérationnelles des professionnels.

Cette méthodologie a permis d'élaborer un dispositif structuré et cohérent, directement articulé avec les missions du DAU.

III. MISSIONS & OBJECTIF DU DISPOSITIF DAU

Le dispositif d'accompagnement à l'utilisateur repose sur deux piliers complémentaires :

- Les soins de support / approches complémentaires.
- Les espaces d'expression et de soutien, notamment les groupes de parole.

Il a pour vocation d'améliorer la qualité de vie des usagers et de leurs proches en proposant un accompagnement global, complémentaire aux soins médicaux et centré sur les besoins physique, psychologiques, sociaux et existentiels des usagers et de leurs proches.

A. LES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

Les approches complémentaires désignent l'ensemble des soins et accompagnements non curatifs, complémentaires aux traitements médicaux, visant à améliorer la qualité de vie, à soulager les symptômes et à soutenir les usagers tout au long de leur parcours de soins.



Elles ne se substituent en aucun cas aux traitements médicaux conventionnels tels que la chimiothérapie, la radiothérapie ou l'immunothérapie. Elles s'inscrivent dans une logique de complémentarité thérapeutique, en soutien des soins curatifs ou palliatifs.

Leur objectif n'est pas de traiter la maladie elle-même, mais d'améliorer la qualité de vie des patients, en agissant sur :

- Les symptômes physiques (douleurs, fatigue, troubles du sommeil, tensions, effets secondaires des traitements) ;
- Les dimensions psychologiques et émotionnelles (anxiété, angoisse, perte d'estime de soi, épuisement) ;
- Les difficultés sociales ou relationnelles ;
- Les besoins existentiels, de sens ou de réassurance.

Cette complémentarité permet une approche plus globale, humaine et individualisée du soin, centrée sur la personne et non uniquement sur la pathologie.

Afin de faciliter la compréhension des spécificités de chaque approche complémentaire et d'en sécuriser l'usage, des fiches descriptives ont été élaborées par la Fondation HELEBOR. Elles précisent, pour chaque prestation, les objectifs, les indications,

les contre-indications, les points de vigilance, ainsi que tout élément utile à l'orientation des usagers vers la pratique la plus adaptée à leurs besoins. Ces documents constituent des outils d'aide à l'orientation pour les professionnels, et sont présentés en annexe 4 du présent projet de service.

B. LES GROUPES DE PAROLE



Ils offrent un lieu sécurisé où les usagers ou leurs proches peuvent :

- Exprimer leur vécu, leurs émotions, leurs préoccupations.
- Rompre l'isolement.
- Bénéficier du soutien du groupe et des professionnels.
- Partager des ressources et renforcer leurs capacités d'adaptation.

C. LES OBJECTIFS DU DAU

Le dispositif vise à :

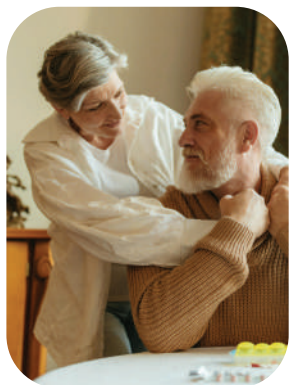
- Améliorer la qualité de vie des usagers et de leurs proches .
- Soulager les symptômes physiques ou psychiques.
- Réduire l'impact des traitements ou de la maladie sur le quotidien.
- Renforcer l'estime de soi et le bien-être.
- Prévenir ou atténuer les troubles psychologiques, sociaux ou existentiels.
- Favoriser le ressourcement et le temps pour soi.
- Offrir des espaces de parole et de soutien adaptés.
- Lever certains blocages dans les parcours, grâce aux approches complémentaires comme outils facilitateurs.

IV. ÉTAT DES LIEUX & DIAGNOSTIC

Pour mieux orienter le développement du DAU et prioriser ses actions, il est nécessaire d'analyser l'existant : l'offre, les ressources, les publics accompagnés et les limites actuelles du dispositif.

A. OFFRE EXISTANTE ET PUBLICS ACCOMPAGNÉS

DAU propose aujourd'hui plusieurs approches complémentaires : socio-esthétique, socio-coiffure, art-thérapie, sophrologie, hypnose, réflexologie, biblio thérapie et sexothérapie.



Elles sont réalisées par des prestataires extérieurs conventionnés, mobilisés selon l'évaluation des besoins effectuée par les coordinatrices formées à cette mission.

Entre janvier et août 2025, c'est environ 100 séances qui ont été réalisées dont 25% concernent les aidants, pour lesquels la qualité de vie est souvent altérée par leur rôle et leur investissement. L'entourage voit souvent sa qualité de vie diminuée par son rôle d'aidant. Ce rôle est essentiel au soutien du malade, au maintien à domicile et à sa sécurisation mais ce rôle est difficile, chronophage et peut également altérer les conditions physiques et morales de l'aidant principal.

Les approches complémentaires sont accessibles à tous les usagers et à leur entourage. Cependant, l'accès reste majoritairement orienté vers les patients en soins palliatifs suivis par l'ETSP, en raison de la structure des financements.

Les autres publics DAC (maladies chroniques, personnes âgées, situations psychosociales, santé mentale...) restent moins accompagnés malgré des besoins repérés par les équipes. Seulement 5 séances ont eu lieu pour les usagers du DAC à la même période.

Dans le cadre de son développement d'approches complémentaires, le DAA s'inscrit également dans une expérimentation pilotée en partenariat avec la Fondation HELEBOR, qui porte une étude d'impact des prestations d'approches complémentaires à domicile

menée sur la période 2024-2027. Cette démarche vise à mesurer les effets de ces approches sur la qualité de vie des patients en soins palliatifs et de leurs proches, en recueillant des données quantitatives et qualitatives sur les bénéfices physiques, psychologiques et sociaux ressentis. L'évaluation s'intéresse notamment à l'impact sur le bien être, la réduction des symptômes ressentis (tels que la douleur ou l'anxiété) et l'amélioration du soutien aux aidants, ainsi qu'à l'accessibilité et à l'intégration de ces pratiques dans le parcours global de soins. Cette étude constitue un outil d'analyse important pour adapter et renforcer les actions du DAA en s'appuyant sur des résultats empiriques issus du terrain et des retours exprimés directement par les personnes accompagnées.

En ce qui concerne les groupes de parole, un seul groupe de parole existe actuellement sur le territoire, centré sur la cancérologie et ouvert même aux usagers non suivis par Appui Santé Caux Bray Albâtre. Il réunit environ 4 à 5 participants chaque mois. Cette offre, bien que pertinente, ne couvre pas les besoins exprimés par d'autres publics : aidants, suivis de deuil...

Il existe d'autres dispositifs sur le territoire non portés par DAA mais qui proposent des soins de support :



PARSAC

(parcours de soins global après le traitement d'un cancer), dispositif d'OncoNormandie porté par Appui Santé Caux Bray Albâtre. Ce dispositif propose des soins de support (diététicienne, éducateur en activité physique adapté, et psychologue) pour les patients en rémission d'un cancer.



Le Centre de soins de support du CH Dieppe

Il permet aux patients atteints d'un cancer ou en rémission, suivis ou non sur le Centre Hospitalier Dieppe de bénéficier de 5 séances de soins de support. Les séances sont réalisées au CH Dieppe.

Le DAU se distingue par une offre ouverte à tous les usagers du DAC et de l'ETSP, garantissant un accompagnement inclusif et à domicile.

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE DAU

Le DAU est un dispositif transversal au sein d'Appui Santé Caux Bray Albâtre. Il mobilise :

- Les équipes du DAC et de l'ETSP,
- Les prestataires extérieurs,
- Les fonctions support et administratives,
- Les équipes impliquées dans la collecte de dons et les événements solidaires.

Cette transversalité permet de combiner compétences et ressources variées tout en assurant un pilotage centralisé sous la responsabilité de la responsable de service.

Organisation des approches complémentaires.



Identification des besoins

Les coordinatrices évaluent avec le patient et l'entourage leurs besoins et remplissent une fiche de demande de prestation.

Validation et planification

La responsable de service vérifie la pertinence et le budget, puis valide la demande. La coordinatrice contacte le prestataire pour organiser la séance, qui est ensuite réalisée avec le patient et/ou l'aidant à son domicile.

Suivi et réévaluation

Les nouvelles séances sont planifiées uniquement sur validation de la coordinatrice après échange avec le patient et/ou son aidant. Dans le cadre d'évaluations de l'impact des approches complémentaires (ex. collaboration avec HELEBOR), le ressenti des patients et des aidants est recueilli lors de la première et troisième séance. Cette évaluation aura lieu de 2024 à 2027.



Facturation et suivi budgétaire

La facture et l'émargement sont envoyés au service facturation après validation des séances par le responsable de service. La responsable administrative et financière (RAF) monte et suit le budget en lien avec la direction.

Ces secteurs représentent des zones de fragilité en termes d'accès à l'offre de soins de support. Il sera donc pertinent de réfléchir à un redéploiement ou à un renforcement de l'offre sur ces secteurs afin d'assurer une équité territoriale dans l'accompagnement des usagers. (Annexe 5)

D. FINANCEMENT ET MOYENS

L'activité du DAU dépend aujourd'hui de plusieurs financements :

1

Une enveloppe ARS

(Agence Régionale de Santé), spécifiquement destinée aux patients en soins palliatifs suivis par l'Équipe Territoriale de Soins Palliatifs (ETSP). Cette enveloppe permet également de soutenir des actions en lien avec la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) pour les professionnels de l'équipe ETSP.

2

Un partenariat établi avec la Fondation HELEBOR,

dans le cadre d'un projet exclusivement dédié au développement des approches complémentaires pour les patients en soins palliatifs. Il permet de mesurer l'impact des approches complémentaires sur les patients en soins palliatifs et leurs aidants. Ce financement, d'un montant d'environ 10 000 euros par an, est accordé sous condition que les crédits soient engagés en amont de chaque année budgétaire. Il se terminera en 2027.

3

Des dons

liés à des actions solidaires (Octobre Rose, Movember, Corrida de Dieppe...), majoritairement fléchés cancérologie ou soins palliatifs.

Les intervenants sont financés en prestations, et les moyens disponibles pour les autres publics hors cancérologie et surtout soins palliatifs restent très limités.

Cette situation crée des inégalités d'accès selon les territoires (manque de prestataires sur certaines communes) et selon les profils d'usagers.

E. FORCES DU DISPOSITIF ET LIMITES À LEVER

Le DAU s'appuie sur plusieurs atouts : une existence reconnue sur le territoire, l'implication des coordinatrices, la satisfaction des usagers, la diversité des prestataires et l'inclusion des aidants ainsi que la montée en compétence des équipes.

Cependant, plusieurs limites freinent son développement :

- Communication insuffisante (pas de flyer, faible visibilité).
- Budget non pérenne et insuffisant pour les publics hors soins palliatifs.
- Offre territoriale inégale.
- Méconnaissance des soins de support chez certains partenaires.
- Manque de groupes de parole diversifiés.
- Présence d'offres sectorisées sur le territoire (soins de support de l'oncologie du CH Dieppe et programme PARSAC), qui ne couvrent pas l'ensemble des besoins.
- Une dynamique de groupe à développer pour favoriser les actions de communication et le recueil des dons.

V. AXES & OBJECTIFS DU DAU

Les objectifs du Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU) s'inscrivent en cohérence avec les axes stratégiques du projet associatif d'Appui Santé Caux Bray Albâtre. Ils visent à renforcer la qualité de l'accompagnement, à favoriser l'accès aux approches complémentaires et aux espaces de parole, et à structurer

le dispositif pour mieux répondre aux besoins des usagers et de leurs proches sur l'ensemble du TDS. Les actions concrètes, les indicateurs de suivi et les responsables sont présentés dans les fiches action.

A. AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Qualité de vie et bien-être des usagers et proches.

Objectif 1 : Évaluer les besoins des usagers accompagnés par le DAC.

Réaliser une évaluation structurée des besoins (cliniques, psychosociaux, existentiels, aidants...) afin d'identifier les attentes réelles des usagers et de leurs proches, et d'orienter le développement des actions du service.

Objectif 2 : Développer les approches complémentaires et les groupes de parole

Développer et structurer les approches complémentaires et les groupes de parole afin de répondre de manière globale aux besoins des usagers et de leurs proches.

Objectif 3 : Soutenir les aidants et leur proposer des espaces de répit, de ressource et d'expression.

Renforcer le soutien et les actions de ressourcement destinés aux aidants, afin de prévenir l'épuisement et de valoriser leur rôle.

Objectif 4 : Assurer une amélioration continue du dispositif

Recueillir et analyser la satisfaction et le ressenti des usagers et aidants, pour ajuster en continu les actions du DAU et garantir un accompagnement de qualité.

Axe 2 : Organisation, structuration et qualité du dispositif DAU.

Le développement du Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU) nécessite une organisation interne solide, une coordination fluide entre les équipes, des outils de pilotage adaptés et une visibilité suffisante auprès des partenaires et des usagers. Cet axe vise à structurer durablement le dispositif, à garantir sa qualité, et à assurer sa pérennité sur l'ensemble du territoire.

Objectif 1 : Renforcer la coordination interne et clarifier les modalités de fonctionnement.

Assurer un fonctionnement fluide et partagé entre les équipes du DAC, de l'ETSP, les prestataires et le responsable de service, afin de garantir un accompagnement cohérent et sécurisé.

Objectif 2 : Améliorer l'équité territoriale d'accès à l'offre.

Réduire les inégalités d'accès aux approches complémentaires sur les secteurs aujourd'hui sous-desservis.

Objectif 3 : Sécuriser et diversifier les financements du dispositif.

Garantir la pérennité du dispositif, aujourd'hui très dépendant des financements "soins palliatifs" et des dons souvent fléchés cancérologie.

Objectif 4 : Mettre en place une démarche qualité et un pilotage annuel du DAU.

Assurer une amélioration continue et rendre le dispositif plus lisible et pilotable.



Axe 3 : Favoriser la dynamique territoriale et la coopération entre acteurs.

Le développement du DAU passe aussi par un ancrage territorial fort. Pour assurer un accompagnement cohérent et équitable, le dispositif doit renforcer sa coopération avec les acteurs locaux, mieux se faire connaître, et s'intégrer dans les dynamiques existantes autour des soins de support, de l'accompagnement des usagers et du soutien aux aidants. Cet axe vise donc à structurer les partenariats, améliorer la lisibilité de l'offre et favoriser les synergies entre professionnels, établissements et dispositifs du territoire.

Objectif 1 : Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire.

Structurer des relations régulières avec les dispositifs locaux de soins de support et d'accompagnement, afin de favoriser la complémentarité, éviter les redondances et orienter plus efficacement les usagers.

Objectif 2 : Améliorer la visibilité et la lisibilité du DAU sur le territoire.

Faire connaître le dispositif auprès des professionnels, des partenaires, des usagers et des aidants, afin de faciliter l'accès et réduire les inégalités en termes d'information.

Objectif 3 : Promouvoir le DAU et valoriser son impact sur le territoire.

Mettre en valeur l'offre, les résultats obtenus et les bénéfices pour les usagers et les aidants, afin de consolider son rôle comme dispositif incontournable de soutien sur le territoire.

B. FICHES ACTION

AXE 1 : QUALITÉ DE VIE ET BIEN ÊTRE DES USAGERS ET DES PROCHES

ACTION

N°1

Évaluer les besoins des usagers accompagnés par le DAC.

<p>RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :</p>	<p>Axe 1 : Informer, coordonner et coopérer. Axe 4 : Favoriser la dynamique de territoire. Actuellement, les besoins des usagers du DAC en matière d'approches complémentaires ne sont pas suffisamment connus ni analysés. L'offre est principalement orientée vers les patients en soins palliatifs suivis par l'ETSP, laissant un manque d'information sur ce qui serait pertinent pour les autres usagers du DAC. Cette incertitude limite la capacité à proposer des interventions adaptées et réalistes, compte tenu des ressources et du budget disponibles.</p>		
<p>PILOTE :</p>	<p>Responsable DAC et Qualité</p>	<p>CONTRIBUTEUR :</p>	<p>Responsable DAU, coordinatrice DAC, fonctions support</p>
<p>OBJECTIF :</p>	<p>Réaliser une évaluation structurée des besoins (cliniques, psychosociaux, existentiels, aidants...) afin d'identifier les attentes réelles des usagers et de leurs proches, et d'orienter le développement des actions du service.</p>		
<p>PUBLICS CONCERNÉS :</p>	<p>Personnes accompagnées du DAC et les proches aidants.</p>		
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un outil d'évaluation spécifique aux usagers DAC (questionnaire, entretien semi-structuré). • Identifier les besoins cliniques, psychosociaux, existentiels et les attentes vis-à-vis des approches complémentaires. • Recueillir des informations sur la faisabilité (nombre de séances envisageable, fréquence, durée) et les priorités. • Analyser les résultats pour orienter le développement de l'offre DAC et proposer un plan de déploiement réaliste. • Documenter les enseignements pour ajuster le dispositif et appuyer les demandes de financement si nécessaire. 		

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :

2026	Conception et validation de l'outil et recueil des besoins pour tous les usagers DAC.
2027	Analyse et synthèse des résultats et proposition d'adaptation du dispositif et planification des ressources.
2028	Mise en place.
2029	Évaluation.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Nombre d'usagers DAC évalués (Proportion d'évaluations complètes et exploitables).
- Analyse effectuée.
- Synthèse des recommandations pour le nombre de séances et les approches à proposer.

ACTION N°2 Développer les approches complémentaires, les groupes de parole et le soutien aux aidants

RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :

Axe 2 : Soutenir les aidants et les accompagnants.
 Aujourd'hui, un seul groupe de parole est en place, centré sur la cancérologie. L'accès aux approches complémentaires existe mais reste limité, et il est nécessaire de pérenniser les soins de support déjà mis en place. Le soutien aux aidants doit également être renforcé pour les soutenir dans leur rôle essentiel d'accompagnement des usagers.

PILOTE :

Responsable DAU

CONTRIBUTEUR :

Coordinatrices DAC et ETSP, fonctions support, HELEBOR, Prestataires d'approches complémentaires

OBJECTIF :

- Développer et structurer l'accès aux approches complémentaires pour tous les usagers et leurs proches.
- Créer et animer des groupes de parole adaptés aux besoins des différents publics.
- Renforcer le soutien aux aidants via des espaces de répit, de ressources et d'expression.
- Recueillir et analyser la satisfaction et le ressenti des usagers et aidants.

PUBLICS CONCERNÉS :

Personnes accompagnées ETSP et DAC + proches aidants.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Continuer de développer les séances d'approches complémentaires adaptées aux besoins identifiés pour chaque public (ex. socio-esthétique, sophrologie, art-thérapie, etc.).
- Créer et animer des groupes de parole thématiques (aide aux aidants, gestion de la maladie, deuil, etc.).
- Renforcer les actions de soutien aux aidants (espaces de répit, ressources, information, relais sur le territoire).
- Continuer de recueillir via HELEBOR le ressenti et la satisfaction des usagers et aidants après des séances d'approches complémentaires dans le cadre des soins palliatifs.

MOYENS :

- Prestataires conventionnés et coordination DAU.
- Salles et espaces adaptés pour les séances et groupes de parole.

- Budget DAU.
- Psychologue.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :

T1 2026	Organisation des séances et groupes de parole.
T2 2026	Lancement nouveaux GP.
2027-2028	Déploiement élargi et continu des actions.

INDICATEURS DE SUIVI :

- Bilan d'activité DAU.
- Nouveaux groupes de parole créés.
- Nombre de participants aux groupes de parole et/ou espace de soutien.

AXE 2 : ORGANISATION, STRUCTURATION ET QUALITÉ DU DISPOSITIF DAU

Le développement du Dispositif d'Accompagnement à l'Usager (DAU) nécessite une organisation interne solide, une coordination fluide entre les équipes, des outils de pilotage adaptés et une visibilité suffisante auprès des partenaires et des usagers. Cet axe vise à structurer durablement le dispositif, à garantir sa qualité, et à assurer sa pérennité sur l'ensemble du territoire.

ACTION N°1 Renforcer la coordination interne et mettre en place une démarche qualité / pilotage annuel

RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :

Axe 3 : Garantir la qualité de l'accompagnement

PILOTE :

Responsable DAU

CONTRIBUTEUR :

Coordinatrices DAC/ETSP, prestataires, RAF, RAQ

OBJECTIF :

Assurer un fonctionnement fluide et partagé entre les équipes, tout en garantissant une amélioration continue du dispositif.

PUBLICS CONCERNÉS :

Équipes internes (DAC, ETSP, prestataires), usagers indirectement.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Formaliser une procédure interne et un guide de fonctionnement DAU (fiche de demande, validation, planification...).
- Clarifier les rôles et responsabilités : responsable de service, coordinatrices, prestataires, RAF, facturation.
- Mettre en place un point régulier DAU : responsable de service / DAC / ETSP.
- Suivre des indicateurs qualité : nombre de séances réalisées, profils des usagers, budget.
- Organiser un bilan annuel du DAU et un plan d'actions correctives pour l'année suivante.

MOYENS :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de suivi interne (tableaux Excel, logiciel interne). • Réunions de coordination régulières. • Implication des responsables de service, coordinatrices et fonctions supports (secrétaires, responsable qualité). • Gestion documentaire. 						
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :	<table border="1"> <tr> <td>T2 2026</td> <td>Mise en place du protocole.</td> </tr> <tr> <td>Tous les 2 mois</td> <td>Réunions de coordination.</td> </tr> <tr> <td>T4 2026</td> <td>Puis chaque année : bilan annuel.</td> </tr> </table>	T2 2026	Mise en place du protocole.	Tous les 2 mois	Réunions de coordination.	T4 2026	Puis chaque année : bilan annuel.
T2 2026	Mise en place du protocole.						
Tous les 2 mois	Réunions de coordination.						
T4 2026	Puis chaque année : bilan annuel.						
INDICATEURS DE SUIVI :	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité DAU. • Procédures à jour et mise à jour. • Réalisation du bilan annuel et réajustement des actions. 						

ACTION

N^o2

Améliorer l'équité territoriale et sécuriser les financements.

RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :	Axe 2 : Soutenir les aidants et les accompagnants.										
PILOTE :	Responsable DAU	CONTRIBUTEUR :	RAF, pôle évènementiel, équipe ETSP, équipe DAC, direction								
OBJECTIF :	Garantir un accès équitable aux approches complémentaires sur tout le territoire et assurer la pérennité financière du dispositif.										
PUBLICS CONCERNÉS :	Usagers DAC et ETSP, prestataires, partenaires territoriaux.										
DESCRIPTION DE L'ACTION :	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les zones sous-couvertes et identifier les besoins non couverts. • Rechercher et conventionner de nouveaux prestataires sur ces secteurs. • Étudier des solutions innovantes : interventions groupées, partenariats locaux, lieux ressources • Diversifier les financements : fondations, mécénat local, appels à projets, dons internes / externes • Construire un budget prospectif pluriannuel pour sécuriser la pérennité du dispositif. 										
MOYENS :	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des territoires et analyse des besoins. • Outils de suivi financier et budgétaire. • Ressources internes pour les démarches de financement. • Réunions avec prestataires et partenaires territoriaux. 										
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :	<table border="1"> <tr> <td>T1 2026</td> <td>Cartographie et identification.</td> </tr> <tr> <td>T2 2026</td> <td>Conventionnement prestataires.</td> </tr> <tr> <td>T3-T4 2026</td> <td>Mise en place de nouvelles sources de financement.</td> </tr> <tr> <td>T4 2026</td> <td>Puis chaque année : Évaluation annuelle de la couverture et du budget</td> </tr> </table>	T1 2026	Cartographie et identification.	T2 2026	Conventionnement prestataires.	T3-T4 2026	Mise en place de nouvelles sources de financement.	T4 2026	Puis chaque année : Évaluation annuelle de la couverture et du budget		
T1 2026	Cartographie et identification.										
T2 2026	Conventionnement prestataires.										
T3-T4 2026	Mise en place de nouvelles sources de financement.										
T4 2026	Puis chaque année : Évaluation annuelle de la couverture et du budget										

INDICATEURS DE SUIVI :

- Pourcentage de couverture territoriale améliorée.
- Nombre de nouveaux prestataires conventionnés.
- Diversification des sources de financement (nombre de financements / montants).
- Réalisation du budget prospectif pluriannuel.

AXE 3 : FAVORISER LA DYNAMIQUE TERRITORIALE ET LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS

ACTION N°1

Structurer et renforcer les partenariats territoriaux autour du DAU.

RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :	Axe 4 : Favoriser la dynamique de territoire.				
PILOTE :	Responsable DAU	CONTRIBUTEUR :	Coordinatrices DAC et ETSP, partenaires territoriaux		
OBJECTIF :	Structurer une coopération territoriale autour des soins de support et du DAU afin d'améliorer l'orientation des usagers, la complémentarité des offres et la cohérence des parcours.				
PUBLICS CONCERNÉS :	Acteurs du territoire (CH Dieppe, PARSAC, associations, structures médico-sociales, professionnels libéraux) Équipes DAC et ETSP.				
DESCRIPTION DE L'ACTION :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un lien opérationnel avec le centre de soins de support du CH Dieppe et le programme PARSAC. • Rencontrer les acteurs locaux ressources (associations, psychologues, lieux ressources...). • Participer aux instances territoriales existantes (CTS, CPTS, réunions DAC élargies, etc.). • Créer des rencontres régulières avec les prestataires des approches complémentaires. 				
MOYENS :	Temps.				
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :	<table border="1"> <tr> <td>2026</td> <td>Rencontrer le centre de soins de support du CH DIEPPE et présenter DAU. Organiser les rencontres chaque année.</td> </tr> </table>			2026	Rencontrer le centre de soins de support du CH DIEPPE et présenter DAU. Organiser les rencontres chaque année.
2026	Rencontrer le centre de soins de support du CH DIEPPE et présenter DAU. Organiser les rencontres chaque année.				
INDICATEURS DE SUIVI :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats formalisés ou actifs. • Nombre de rencontres partenariales réalisées. • Nombre de réunions DAU. • Bilan DAU. 				

RÉPOND À L'AXE DU PROJET ASSOCIATIF :	Axe 1 : Informer, coordonner et coopérer.								
PILOTE :	Responsable DAU et Chargée de communication	CONTRIBUTEUR :	Pôle évènementiel, coordinatrices ETSP et DAC						
OBJECTIF :	Améliorer la connaissance et la lisibilité du DAU auprès des professionnels, des partenaires, des usagers et des aidants afin de faciliter l'accès au dispositif et renforcer son ancrage territorial.								
PUBLICS CONCERNÉS :	Professionnels du sanitaire, social et médico-social, usagers et aidants, partenaires institutionnels et associatifs								
DESCRIPTION DE L'ACTION :	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des supports de communication dédiés au DAU (flyer, documents de présentation). • Présenter le DAU lors de réunions partenaires et instances territoriales. • Diffuser régulièrement des informations aux partenaires (groupes de parole, bilan annuel, nouveautés). • Valoriser les résultats et impacts du DAU (chiffres clés, retours usagers). • Participer à des actions de sensibilisation et d'évènementiel (Octobre Rose, Movember, Semaine des Aidants...). 								
MOYENS :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication (supports papier, présentations). • Temps de coordination et de communication. 								
CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE EN TERMES DE RÉSULTATS ATTENDUS :	<table border="1"> <tr> <td>T1 2026</td> <td>Création des supports.</td> </tr> <tr> <td>T2 2026</td> <td>Diffusion et présentations.</td> </tr> <tr> <td>Tous les ans</td> <td>Actualisation annuelle.</td> </tr> </table>			T1 2026	Création des supports.	T2 2026	Diffusion et présentations.	Tous les ans	Actualisation annuelle.
T1 2026	Création des supports.								
T2 2026	Diffusion et présentations.								
Tous les ans	Actualisation annuelle.								
INDICATEURS DE SUIVI :	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de supports créés et diffusés. • Nombre de présentations réalisées auprès des partenaires. • Augmentation des sollicitations du DAU. 								

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre légal et réglementaire des soins de support

Année	Référence	Contenu / Apport principal
2002	Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé	Reconnait le droit à une prise en charge globale, incluant le soutien psychologique et social.
2005	Circulaire DHOS/SDO n°2005- 101 du 22 février 2005	Définit les soins de support : ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades, parallèlement aux traitements spécifiques, tout au long de la maladie grave.
2005	Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 (loi Leonetti)	Renforce les droits des malades en fin de vie, insiste sur la nécessité de soins d'accompagnement adaptés.
2009– 2013	2° Plan Cancer	Intègre les soins de support comme une composante essentielle de la prise en charge oncologique.
2011	Instruction DGOS du 19 mai 2011	Réorganisation et renforcement des soins de support dans les établissements de santé.
2014– 2019	3° Plan Cancer	Vise à réduire les inégalités d'accès aux soins de support et à les développer sur tout le territoire.
2016	Loi n°2016-87 du 2 février 2016 (loi Claeys-Leonetti)	Réaffirme l'importance de l'accompagnement global et de la qualité de vie jusqu'à la fin de vie.
2021– 2030	Stratégie décennale de lutte contre le cancer	Place la qualité de vie au cœur du parcours de soins, insiste sur l'accès généralisé aux soins de support.
2021– 2024	Feuille de route soins palliatifs et fin de vie	Réaffirme l'importance de l'accompagnement pluridisciplinaire, du soutien aux proches et des soins de support intégrés au parcours.

**ARRETE PORTANT REVISION DE LA DELIMITATION DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE
SANITAIRE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région Normandie ;

VU l'avis de consultation publié le 4 mars 2022 portant révision de la délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Normandie ;

VU le courrier du 18 mars 2022 du Président du Conseil départemental de Seine-Maritime ;

VU le courrier du 4 mai 2022 du Président du Conseil Régional de Normandie ;

VU le courriel du 4 mai 2022 de Monsieur le Préfet de la région Normandie ;

VU la délibération en date du 3 mai 2022 portant avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie sur la révision de la délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La délimitation des sept territoires de démocratie sanitaire en Normandie est révisée et arrêtée comme suit :

- le territoire de démocratie sanitaire du « Calvados » correspondant au territoire du département du Calvados ;
- le territoire de démocratie sanitaire de l'« Orne » correspondant au territoire du département du l'Orne ;
- le territoire de démocratie sanitaire de la « Manche » correspondant au territoire du département de la Manche ;
- le territoire de démocratie sanitaire de l'« Eure » correspondant au territoire du département de l'Eure ;
- le territoire de démocratie sanitaire de «Rouen-Elbeuf» dont la liste des communes rattachées figure en annexe du présent arrêté ;
- le territoire de démocratie sanitaire de «Dieppe» dont la liste des communes rattachées figure en annexe du présent arrêté ;
- le territoire de démocratie sanitaire du «Havre» dont la liste des communes rattachées figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 6 mai 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Palace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 350135
14150 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars-normandie.santat.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.santat.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.santat.fr

**ANNEXE : COMPOSITION MUNICIPALE DES TERRITOIRES DE DEMOCRATIE SANITAIRE
INFRA-DEPARTEMENTAUX EN SEINE-MARITIME**

Territoire de Dieppe :

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76004	Ambrumesnil	76144	Bretteville-Saint-Laurent
76008	Ancourt	76148	Bures-en-Bray
76015	Angiens	76151	Cailleville
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long	76153	Calleville-les-Deux-Églises
76018	Val-de-Saône	76154	Campneuseville
76019	Anneville-sur-Scie	76155	Canehan
76024	Ardouval	76158	Canville-les-Deux-Églises
76026	Arques-la-Bataille	76162	Le Catelier
76618	Petit-Caux	76166	Le Caule-Sainte-Beuve
76028	Aubéguimont	76168	Les Cent-Acres
76029	Aubermesnil-aux-Érables	76170	La Chapelle-du-Bourgay
76030	Aubermesnil-Beaumais	76172	La Chapelle-sur-Dun
76034	Val-de-Scie	76173	La Chaussée
76036	Auppegard	76175	Clais
76040	Autigny	76184	Colmesnil-Manneville
76042	Auvillers	76190	Crasville-la-Rocquefort
76047	Auzouville-sur-Saône	76192	Criel-sur-Mer
76049	Avesnes-en-Val	76197	Criquetot-sur-Longueville
76050	Avremesnil	76202	Croixdalle
76051	Bacqueville-en-Caux	76204	Cropus
76052	Bailleul-Neuville	76205	Crosville-sur-Scie
76053	Baillolet	76207	Cuverville-sur-Yères
76054	Bailly-en-Rivière	76210	Dampierre-Saint-Nicolas
76058	Baromesnil	76211	Dancourt
76059	Bazinval	76214	Dénestanville
76063	Beauval-en-Caux	76217	Dieppe
76066	Beautot	76220	Douvrend
76071	Bellengreville	76235	Envermeu
76072	Belleville-en-Caux	76241	Ermenouville
76075	Belmesnil	76252	Étalondes
76077	Bénesville	76255	Eu
76085	Bertreville-Saint-Ouen	76257	Fallencourt
76086	Bertrimont	76262	Fesques
76096	Biville-la-Baignarde	76266	Flocques
76097	Biville-la-Rivière	76272	Fontaine-le-Dun
76101	Blangy-sur-Bresle	76278	Foucarmont
76104	Blosseville	76280	Fréauville
76112	Le Bois-Robert	76284	Fresnay-le-Long
76122	Callengeville	76286	Fresnoy-Folny
76129	Boudeville	76288	Freulleville
76133	Le Bourg-Dun	76294	La Gaillarde
76134	Bourville	76306	Gonnetot
76136	Brachy	76308	Gonneville-sur-Scie
76140	Brametot	76309	Gonzeville

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76320	Grandcourt	76482	Offranville
76321	Lae Grandea-Ventea	76485	Ornonville
76324	Grèges	76487	Damcy-Saint-Valery
76327	Gréville	76504	Pleine-Sève
76330	Gruchet-Saint-Siméon	76506	Pommeréval
76333	Guerville	76507	Ports-et-Maraie
76334	Gueures	76510	Prétot-Vicquemare
76335	Gueutteville	76511	Preuseville
76336	Gueutteville-les-Grès	76512	Puisenval
76349	Hautot-sur-Mer	76515	Quiberville
76353	Héberville	76519	Rainfreville
76356	Hermanville	76520	Réalcamp
76360	Heugleville-sur-Scie	76523	Rétouval
76363	Hodeng-au-Bosc	76524	Reuville
76365	Houdetot	76526	Ricarville-du-Val
76370	Hugleville-en-Caux	76527	Richemont
76371	Les Ifs	76528	Rieux
76374	Incheville	76545	Rouxmesnil-Bouteilles
76375	Ingouville	76546	Royville
76379	Lamberville	76549	Saâne-Saint-Just
76380	Lammerville	76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves	76562	Saint-Aubin-le-Cauf
76383	Leatanville	76564	Saint-Aubin-sur-Mer
76389	Lintot-les-Bois	76565	Saint-Aubin-sur-Scie
76392	Londinières	76568	Sainte-Colombe
76394	Lorgroy	76570	Saint-Crespin
76395	Longueil	76572	Saint-Denis-d'Aclon
76397	Longueville-sur-Scie	76574	Saint-Denis-sur-Scie
76400	Luneray	76577	Sainte-Foy
76405	Manéhouville	76582	Saint-Germain-d'Étables
76407	Manneville-à-Plains	76588	Saint-Hellier
76413	Martigny	76589	Saint-Honoré
76414	Martin-Église	76590	Saint-Jacques-d'Aliermont
76422	Melleville	76597	Saint-Laurent-en-Caux
76428	Le Mesnil-Durdent	76598	Saint-Léger-aux-Bois
76430	Mesnil-Follemprise	76602	Saint-Maclou-de-Folleville
76435	Le Mesnil-Réaume	76604	Saint-Mards
76437	Meulers	76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer
76438	Millebosc	76612	Saint-Martin-au-Bosc
76441	Monchaux-Soreng	76619	Saint-Martin-le-Gaillard
76442	Monchy-sur-Eu	76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont
76449	Montreuil-en-Caux	76628	Saint-Ouen-du-Breuil
76458	Muchedent	76629	Saint-Ouen-le-Mauger
76460	Naele-Normandeuse	76630	Saint-Ouen-sous-Bailly
76467	Néville	76632	Saint-Pierre-Bénuville
76472	Notre-Dame-d'Aliermont	76635	Saint-Pierre-des-Jonquières
76478	Notre-Dame-du-Parc	76638	Saint-Pierre-en-Val

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espèce Cécile Nonat
2, place Jean Nouaille
RS 35053
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à votre contact de vos données personnelles, en le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'information, aux droits et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-souhaite@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

76641	Saint-Pierre-le-Vieux
76642	Saint-Pierre-le-Viger
76644	Saint-Rémy-Bocrocourt
76645	Saint-Riquier-en-Rivière
76646	Saint-Riquier-la-Flaine
76651	Saint-Sylvain
76652	Saint-Vaast-d'Équieville
76654	Saint-Vaast-du-Val
76492	Duville-la-Rivière
76500	Pierrecourt
76655	Saint-Valery-en-Caux
76656	Saint-Victor-l'Abbaye
76662	Sassetot-le-Malgardé
76665	Sauchay
76667	Sauqueville
76671	Sept-Meules
76677	Smermesnil
76683	Sotteville-sur-Mer
76690	Thil-Manneville
76694	Tocqueville-en-Caux
76697	Torcy-le-Grand
76698	Torcy-le-Petit
76699	Le Torp-Mesnil
76700	Tôtea
76703	Touffreville-sur-Eu
76707	Tourville-sur-Arques
76711	Le Tréport
76720	Varenneville-sur-Mer
76721	Varneville-Brecteville
76723	Vassonville
76724	Vatierville
76731	Vénéstanville
76735	Veules-les-Roses
76744	Villers-sous-Foucarment
76745	Villy-sur-Yères
76749	Wanchy-Capval

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Cœur de Normandie
2, place Jean Normand
CS 15053
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie-sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-souhait@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

Territoire du Havre :

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76002	Alvimare	76232	Életot
76006	Ancourteville-sur-Héricourt	76236	Envronville
76011	Ancretteville-sur-Mer	76238	Épouville
76012	Angerville-Bailleul	76239	Épretot
76013	Angerville-la-Martel	76240	Épreville
76014	Angerville-l'Orcher	76250	Étainhus
76017	Anglesqueville-l'Esneval	76254	Étretat
76021	Annouville-Vilmesnil	76259	Fécamp
76022	Anqueterville	76266	Fonguesemare
76476	Port-Jérôme-sur-Seine	76270	Fontaine-la-Mallet
76032	Auberville-la-Manuel	76275	Fontenay
76033	Auberville-la-Rena ult	76279	Foucart
76258	Terres-de-Caux	76281	La Frénaye
76054	Beaurepaire	76281	Fröberville
76058	Boo-de-Mortagne	76286	Gainneville
76076	Bénarville	76288	Ganzeville
76078	Bérouville	76289	Gerponville
76082	Bernières	76300	Gerville
76083	Bertheauville	76302	Goderville
76084	Bertreville	76303	Gommerville
76090	Beuzeville-la-Genier	76304	Gonfreville-Caillet
76091	Beuzeville-la-Guépard	76305	Gonfreville-l'Orcher
76092	Beuzevillette	76307	Gonneville-la-Mallet
76114	Bolbec	76314	Grainbouville
76115	Bolleville	76315	Grainville-la-Teinturière
76117	Bordeaux-Saint-Clair	76317	Grainville-Ymauville
76118	Bornambuc	76318	Grand-Camp
76128	Bosville	76329	Gruchet-le-Valasse
76141	Bréauté	76339	Le Hanouard
76143	Bretteville-du-Grand-Caux	76341	Harfleur
76156	Canouville	76342	Hattenville
76158	Cany-Berville	76351	Le Havre
76167	Cauville-sur-Mer	76357	Herveville
76168	Le Corlangue	76361	Heuqueville
76176	Claville	76368	Houquetot
76180	Clauville	76382	Lanquetot
76181	Cléville	76384	Lillebonne
76182	Cliponville	76386	Limpiville
76183	Colleville	76388	Lintot
76187	Contremoulins	76390	Les Loges
76188	Crauville-la-Mallet	76403	Mailleville-les-Grès
76194	Criquebeuf-en-Caux	76404	Manégisse
76195	Criquebet-le-Mauconduit	76406	Maniquerville
76196	Criquebet-l'Esneval	76408	Manneville-la-Goupil

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Citadin Normat
2, place Jean Nouaillet
RS 14000
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie-sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à l'extraction et de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS A de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'information, aux droits et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sensibilisation@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76206	Cuverville	76409	Manneville-la-Petite
76213	Daubeuf-Serville	76421	Mélançon
76221	Drossy	76425	Mentheville
76224	Écraiville	76430	Mirville
76226	Écretteville-sur-Mer	76447	Montivilliers
76468	Nointot	76670	Senneville-sur-Fécamp
76470	Normanville	76680	Sorquainville
76471	Norville	76684	Tancarville
76477	Notre-Dame-du-Bec	76685	Thérouleville
76480	Ocqueville	76686	Theuville-aux-Maillets
76481	Oteville-sur-Mer	76688	Thiergeville
76488	Quainville	76689	Thiétreville
76488	Oudalle	76682	Thiouville
76490	Ourville-en-Caux	76683	Le Tilleul
76493	Paluel	76685	Tocqueville-les-Murs
76494	Parc-d'Anxot	76706	Tourville-les-Ifs
76498	Petiville	76708	Toussaint
76501	Pierrefiques	76710	Trémauville
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer	76712	Le Trinité-du-Mont
76518	Raffetot	76714	Les Trois-Pierres
76522	La Remuée	76715	Trouville
76528	Riville	76716	Turretot
76533	Rogerville	76719	Valmont
76534	Rolleville	76725	Vattetot-sous-Beaumont
76543	Rouville	76726	Vattetot-sur-Mer
76551	Sainneville	76732	Butot-Vénesville
76552	Sainte-Adresse	76734	Vergetot
76556	Saint-Antoine-la-Forêt	76736	Veulottes-sur-Mer
76563	Saint-Aubin-Routot	76741	Villainville
76576	Saint-Eustache-la-Forêt	76746	Vinnemerville
76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville	76747	Virville
76587	Sainte-Hélène-Bonderville	76748	Vittefleury
76592	Saint-Jean-de-Folleville	76751	Yébleron
76593	Saint-Jean-de-la-Neuville	76754	Yport
76595	Saint-Jouin-Bruneval	76755	Ypreville-Biville
76596	Saint-Laurent-de-Brière-dent	76637	Saint-Pierre-en-Port
76600	Saint-Léonard	76647	Saint-Romain-de-Colbosc

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Citadin Normand
2, place Jean Nouzeau
RS 15053
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à l'extraction de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'information, aux droits et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sensibilisation@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76603	Saint-Maclob-la-Brière	76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville
76608	Sainte-Marie-au-Bois	76657	Saint-Vigor-d'Yronville
76613	Saint-Martin-aux-Bureaux	76658	Saint-Vincent-Cramesnil
76615	Saint-Martin-du-Bec	76660	Sandouville
76616	Saint-Martin-du-Manoir	76663	Sassetot-le-Mauconduit
76622	Saint-Maurice-d'Étalan	76664	Sasseville
76626	Saint-Nicolas-de-la-Haie	76669	Saussezemare-en-Caux
76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille		

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espèce Chrétie Nonet
2, place Jean Nouville
CS 34023
14000 CAEN Cedex
Tél. 0231.709696
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procédant à un traitement de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 6 du 6 janvier 1978 relatif à l'information, aux droits et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-citoyenne@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr.

Territoire de Rouen - Elbeuf :

Commune 2021	Nom commune 2021	Commune 2021	Nom commune 2021
76001	Allouville-Bellefosse	76125	Bosc-le-Hard
76005	Amfreville-la-Mi-Voie	76126	Bosc-Mesnil
76006	Amfreville-les-Champs	76146	Buchy
76007	Anceaumeville	76130	Bouelles
76010	Ancretéville-Saint-Victor	76131	La Bouille
76020	Anneville-Ambourville	76132	Bourdainville
76023	Anvéville	76135	Bouville
76025	Argueil	76138	Bracquetuit
76035	Aumale	76139	Briancourt
76038	Authieux-Ratiéville	76142	Brémontier-Merval
76038	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	76147	Bully
76041	Les Hauts-de-Caux	76149	Butot
76043	Auzebosc	76152	Cailly
76045	Auzouville-l'Esneval	76157	Canteleu
76046	Auzouville-sur-Py	76160	Carville-la-Folletière
76048	Avesnes-en-Bray	76161	Carville-Pot-de-Fer
76055	Baons-le-Comte	76163	Catenay
76056	Bardouville	76164	Rives-en-Seine
76057	Barentin	76165	Caudebec-lès-Elbeuf
76060	Beaubec-la-Rosière	76171	La Chapelle-Saint-Ouen
76062	Beaumont-le-Hareng	76174	Cideville
76065	Beaussault	76177	Claville-Motteville
76067	Beauvoir-en-Lyons	76178	Cléon
76068	Belbeuf	76179	Clères
76070	Bellencombres	76185	Compainville
76074	La Bellière	76186	Conteville
76087	Berville-en-Caux	76188	Cottévrard
76088	Berville-sur-Seine	76193	La Crique
76288	Saint Martin de l'If	76198	Criquetot-sur-Ouville
76093	Bézacourt	76199	Criquiers
76094	Bierville	76200	Critot
76098	Blaqueville	76201	Croisy-sur-Andelle
76100	Blainville-Crevon	76203	Croix-Mare
76103	Bonsecours	76208	Cuy-Saint-Fiacre
76105	Le Bocasse	76209	Dampierre-en-Bray
76106	Bois-d'Ennebourg	76212	Darnétal
76107	Bois-Guilbert	76216	Déville-lès-Rouen
76108	Bois-Guillaume	76218	Doudeauville
76109	Bois-Hérault	76219	Doudeville
76110	Bois-Himont	76222	Duclair
76111	Bois-l'Évêque	76223	Écailles-Aix
76113	Boissy	76225	Écretteville-lès-Baons
76116	Boos	76227	Ectot-l'Auber
76119	Bosc-Béranger	76228	Ectot-lès-Baons
76120	Bosc-Bordel	76229	Elbeuf-en-Bray

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Citadin Normand
2, place Jean Nouzeille
RS 15053
14000 CAEN Cedex
Tél. 02.31.70.96.96
www.ars-normandie-sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à l'extraction de vos données personnelles, en le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRIS A de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 6 du règlement 1978 relatives à l'information, aux droits et aux libertés, nous disposons d'un droit de accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sensibilisation@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

76121	Bois-Édeline	76230	Elbeuf-sur-Andelle
76123	Bois-Guérand-Saint-Adrien	76231	Elbeuf
76124	Bois-Hyona	76233	Ellecourt
76125	Bois-le-Hard	76234	Émanville
76237	Épinay-sur-Ouclair	76358	Le Héron
76242	Ernemont-la-Vilette	76359	Héronnelles
76243	Ernemont-sur-Buchy	76362	Heurteville
76244	Esclavelles	76364	Hodeng-Hodenger
76245	Eslettes	76366	Le Houleme
76247	Esteville	76367	Houpeville
76248	Étaimpuis	76369	La Houssaye-Béranger
76251	Étalleville	76372	Illois
76253	Étouteville	76373	Imberville
76260	Ferrières-en-Bray	76377	Isneville
76261	La Ferté-Saint-Samson	76378	Jumièges
76263	La Feuillie	76385	Limézy
76264	Flammanville	76387	Lindébeuf
76265	Flamets-Frétils	76391	La Londe
76268	Fontaine-en-Bray	76393	Longmesnil
76271	Fontaine-le-Bourg	76396	Longueue
76273	Fontaine-sous-Préaux	76398	Louvetot
76274	La Fontelaye	76399	Lucy
76276	Forges-les-Eaux	76401	Arelaune-en-Seine
76282	Freneuse	76402	Malaunay
76283	Fresles	76410	Naromme
76285	Frene-le-Plan	76411	Marques
76287	Fresquiennes	76412	Martainville-Épreville
76290	Frichemesnil	76415	Massy
76292	Fry	76416	Mathonville
76293	Fultot	76417	Maucouble
76295	Gaillefontaine	76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude
76297	Gancourt-Saint-Étienne	76419	Mauny
76311	Goupillières	76420	Mauquenchy
76312	Gournay-en-Bray	76423	Ménerval
76313	Gouy	76424	Ménonval
76316	Grainville-sur-Ry	76426	Mésangueville
76318	Grand-Couronne	76427	Mesnières-en-Bray
76322	Le Grand-Quevilly	76429	Le Mesnil-Esnard
76323	Gravel	76431	Le Mesnil-Lioubray
76325	Grémonville	76432	Mesnil-Mauger
76328	Grignoueville	76433	Mesnil-Fanneville
76331	Grugny	76434	Mesnil-Racul
76332	Grumeuil	76436	Le Mesnil-sous-Jumièges
76336	La Hallotière	76440	Molagnies
76340	Harceanville	76443	Mont-Cauvaire
76343	Haucourt	76445	Montérolier
76344	Haudricourt	76446	Montigny
76345	Haussez	76448	Montmain

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espèce C locale Normat
2, place Jean Nouville
RS 15053
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie-sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à l'extraction de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS A de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'information, aux droits et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-souhaite@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

76346	Hautot-l'Auvray	76450	Montrouy
76347	Hautot-le-Vatouis	76451	Mont-Saint-Aignan
76348	Hautot-Saint-Sulpice	76452	Montville
76350	Hautot-sur-Seine	76453	Morgny-la-Pommeraye
76352	La Haye	76454	Mortemer
76354	Hénouville	76455	Morville-sur-Andelle
76355	Héricourt-en-Caux	76456	Motteville
76457	Moulineaux	76566	Sainte-Austreberthe
76459	Nesle-Hodeng	76567	Sainte-Beuve-en-Rivière
76461	Neufbosc	76568	Saint-Clair-sur-les-Monts
76462	Neufchâtel-en-Bray	76571	Saint-Croix-sur-Buchy
76463	Neuf-Marché	76573	Saint-Denis-le-Thibout
76464	La Neuville-Chant-d'Oisel	76575	Saint-Étienne-du-Rouvray
76465	Neuville-Ferrières	76576	Sainte-Geneviève
76469	Nolléval	76580	Saint-Georges-sur-Fontaine
76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit	76581	Saint-Germain-des-Essourts
76474	Notre-Dame-de-Bondville	76583	Saint-Germain-sous-Cailly
76475	Franqueville-Saint-Pierre	76584	Saint-Germain-sur-Eaulne
76478	Nullemont	76585	Saint-Gilles-de-Crétot
76483	Cherville	76591	Saint-Jacques-sur-Darnétal
76484	Oissel	76594	Saint-Jean-du-Cardonnay
76486	Orival	76599	Saint-Léger-du-Bourg-Denis
76491	Ouille-l'Abbaye	76606	Morienne
76495	Pavilly	76608	Sainte-Marguerite-sur-Ducclair
76497	Petit-Couronne	76610	Sainte-Marie-des-Champs
76498	Le Petit-Quevilly	76611	Saint-Martin-aux-Arbras
76502	Pierrevil	76614	Saint-Martin-de-Boscherville
76503	Pissy-Pâville	76617	Saint-Martin-du-Vivier
76505	Pommeaux	76620	Saint-Martin-l'Hortier
76509	Préaux	76621	Saint-Martin-Osmoville
76513	Quevillon	76623	Saint-Michel-d'Halescourt
76514	Quévreville-la-Poterie	76631	Saint-Paër
76516	Quibrevicourt	76634	Saint-Pierre-de-Manneville
76517	Quincampoix	76636	Saint-Pierre-de-Varengeville
76521	Rebets	76640	Saint-Pierre-les-Elbeuf
76530	Robertot	76648	Saint-Saëns
76531	Rocquefort	76649	Saint-Saire
76532	Rocquemont	76653	Saint-Vaast-Dieppedalle
76535	Roncherolles-en-Bray	76666	Saumont-la-Poterie
76536	Roncherolles-sur-le-Vivier	76668	Saussey
76537	Ronchoix	76672	Serqueux
76538	Rosay	76673	Servaville-Salmonville
76540	Rouen	76675	Sierville
76541	Roumare	76676	Sigy-en-Bray
76542	Routes	76678	Sommery
76544	Rouvray-Catillon	76679	Sommeville
76547	La Rue-Saint-Pierre	76681	Sotteville-lès-Rouen
76548	Ry	76682	Sotteville-sous-le-Val

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espèce Cécile Nourit
2, place Jean Nouville
RS 15053
14000 CAEN Cedex
Tél. 01.31.70.96.96
www.ars-normandie-sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à votre traitement de vos données personnelles, en la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRIS A de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relative à l'information, aux libertés et aux libertés, nous disposons d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sensibilisation@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

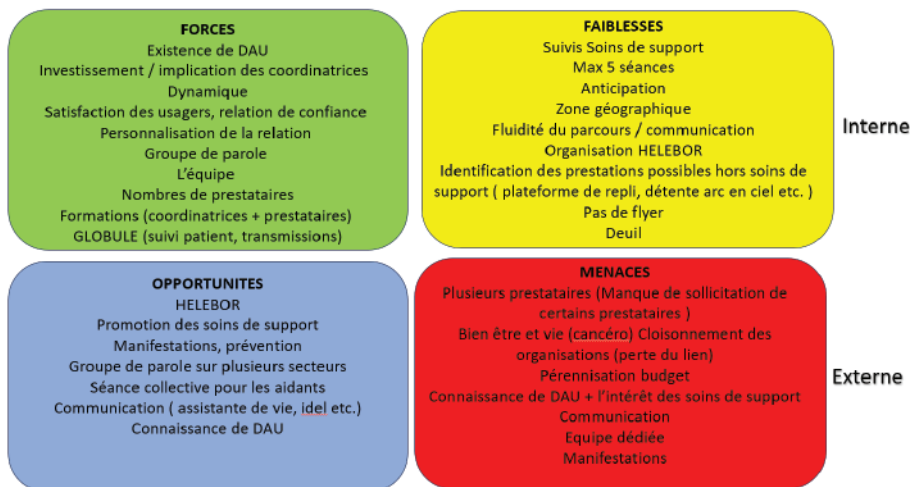
76550	Sahurs	76691	Le Thil-Riberpré
76554	Saint-Aignan-sur-Ry	76702	Touffreville-la-Corbeline
76555	Saint-André-sur-Cailly	76705	Tourville-la-Rivière
76557	Saint-Arnoult	76709	Le Trait
76558	Saint-Aubin-Celloville	76717	Val-de-la-Haye
76559	Saint-Aubin-de-Crétot	76718	Valquenville
76560	Saint-Aubin-Épinay	76727	Vatteville-la-Rue
76561	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	76728	La Vaupalière
76730	Vœuville-lès-Quelles		
76733	Ventes-Saint-Rémy		
76737	Vibeuf		
76738	Vieux-Manoir		
76740	La Vieux-Rue		
76743	Villers-Écalles		
76738	Vieux-Rouen-sur-Breale		
76752	Yerville		
76753	Ymare		
76756	Yquebeuf		
76757	Yvecrique		
76758	Yvetot		
76759	Yville-sur-Seine		
76095	Bihorel		
76601	Saint-Lucien		

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espèce Cécile Nonat
2, place Jean Nouaille
CS 15025
14000 CAEN Cedex
Tél. 0231.709.696
www.ars-normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur la fondation de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (réglement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRS de Normandie et de ses commissaires. Conformément au RGPD et à l'article 76 du 6 février 1978 relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous disposons d'un droit de accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sensibilite@ars-normandie.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars-normandie.fr

Annexe 3 : SWOT février 2025



GT n11 Projet de service DAU

Activité Physique Adaptée (APA)

Ensemble d'exercices physiques spécialement conçus et adaptés pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie et ne pouvant pas exercer une activité physique dans des conditions habituelles (code RNCP : 32166).

OBJECTIFS

- prévenir, voire corriger un déconditionnement physique
- maintenir et/ou normaliser la composition corporelle
- réduire la fatigue
- améliorer globalement la qualité de vie (fatigue, troubles anxio-dépressifs, estime de soi et image corporelle, douleur)
- améliorer la tolérance des traitements et de leurs effets à moyen et long terme
- allonger de l'espérance de vie et réduction du risque de récurrence

INDICATIONS

- fatigue
- état psychique et émotionnel dégradé
- perte d'autonomie
- altération de la confiance en soi et en ses capacités
- sarcopénie
- mauvaise observance aux traitements / effets secondaires des traitements.

CONTRE-INDICATIONS

- problèmes circulatoires
- hématomes

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants : pour accompagner leur proche et partager un moment de convivialité différent du quotidien - pour sensibiliser l'aidant à la méthode (versant transmission)

OÙ ?

- à domicile
- en salle
- en extérieur

FRÉQUENCE ?

- 1 séance hebdomadaire ou tous les 15 jours
- de 1 à 6 séances.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

de 20 minutes à 1 heure.

POINTS DE VIGILANCE

- certificat médical avec conseils et recommandations du médecin référent
- connaître les antécédents de santé nécessaires à la prise en charge APA.



Fiche-repère Soins de support

Discipline paramédicale utilisant le processus artistique, s'appuyant sur les capacités physiques, sociales et mentales de la personne à des fins thérapeutiques (RNCP : 36899).

OBJECTIFS

- faciliter l'expression de soi, de ses émotions
- améliorer l'estime de soi
- permettre à la personne de redevenir actrice de sa vie et de sa créativité
- aider le bénéficiaire à exprimer, à déposer, à transmettre ce dont il a besoin sans avoir recours à la parole
- ajouter un supplément d'âme

INDICATIONS

- anxiété
- manque de confiance et d'estime de soi
- stress
- anxiété
- dépression
- manifestations psychosomatiques liées à l'angoisse de la mort
- difficulté de communication
- deuil difficile.

CONTRE-INDICATIONS

- pas de contre-indications constatées

POINTS DE VIGILANCE

- allergies aux composants de certains matériaux

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants
- dyade patient/aidant

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- utilisation de différents médiums (arts-plastiques, modelage, musique, expression corporelle)
- possibilité de proposer des groupes d'art-thérapie (notamment pour l'accompagnement du deuil)

FRÉQUENCE ?

En fonction de la situation du bénéficiaire.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

1 heure, avec une amplitude de 20 minutes à 1 h 30



Fiche-repère Soins de support

Mode de fonctionnement psychologique qui permet de vivre une expérience multi sensorielle agréable. Elle est pratiquée par un professionnel de santé justifiant d'une formation en hypnose médicale ou thérapeutique (code RNCP : 21289).

OBJECTIF

- soulager des symptômes de troubles anxieux, de troubles du comportement, de dépression
- permettre une meilleure gestion de la douleur

INDICATIONS

- douleur
- troubles du sommeil
- stress
- anxiété
- état psychique et émotionnel dégradé
- dyspnée
- mauvaise observance aux traitements.

CONTRE-INDICATIONS

- troubles psychiatriques avérés (psychose) ou supposés
- état confusionnel.

POINTS DE VIGILANCE

- risques de décompensation psychique

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

FRÉQUENCE

Au cas par cas, selon le moment où introduire l'hypnose dans la relation pourra être bénéfique au patient.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

de 45 minutes à 1 heure.



Fiche-repère Soins de support

Discipline paramédicale utilisant le processus sonore et/ou musical, s'appuyant sur les capacités physiques, sociales et mentales de la personne à des fins thérapeutiques, proposée par un professionnel titulaire de l'un des diplômes ou certifications délivrés par les centres agréés par la Fédération Française de Musicothérapie (FFM).

OBJECTIFS

- faciliter l'expression de soi, de ses émotions dans le registre verbal et/ou non verbal
- soulager la douleur et les symptômes d'inconfort
- réduire l'anxiété
- favoriser la détente
- renforcer les relations aidé-aidant et soignant-soigné
- ajouter un supplément d'âme

INDICATIONS

- soins difficiles et douloureux
- douleurs et symptômes d'inconfort persistants
- anxiété, stress
- manifestations psychosomatiques liées à l'angoisse de la mort
- difficulté de communication émotionnelle
- difficulté relationnelle
- deuil difficile

CONTRE-INDICATIONS

- pas de contre-indications constatées

POINTS DE VIGILANCE

- risques de réminiscence induisant l'intervention d'un psychologue

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants
- dyade patient/aidant

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- utilisation de la médiation sonore et/ou musicale
- possibilité de proposer des groupes de musicothérapie (notamment pour l'accompagnement du deuil)

FRÉQUENCE

- au moment des soins douloureux
- 4 séances, en fonction de la situation du bénéficiaire

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

1 heure, avec une amplitude de 15 minutes à 1 h 30



Réflexologie plantaire

Fiche-repère Soins de support

Technique simple de massage par acupression palmaire et/ou plantaire, pratiquée par un professionnel médical ou paramédical en priorité (médecin, aide-soignant, infirmier), avec un certificat professionnel de réflexologue (code RNCP : 23816).

OBJECTIF

- diminuer les tensions physiques et psychiques

INDICATIONS

- douleur
- spasticité
- troubles du sommeil
- troubles digestifs
- céphalées
- angoisse et anxiété
- état psychique et émotionnel dégradé
- tensions musculaires
- mauvaise observance aux traitements.

CONTRE-INDICATIONS / POINTS DE VIGILANCE

- femmes enceintes
- diabète
- phlébite
- troubles cognitifs
- maladies de peau
- plaies ouvertes
- infection récente
- inflammation
- fracture non consolidée
- problèmes circulatoires
- hématomes.

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- séance au fauteuil ou au lit

FRÉQUENCE ?

Toutes les 3 semaines, et en fonction du souhait de la personne.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

45 minutes



Fiche-repère Soins de support

Approche permettant d'identifier les problèmes et d'apaiser les souffrances rencontrés par le patient dans sa sexualité, dispensée par des professionnels médicaux et paramédicaux.

OBJECTIFS

- accompagner le patient et son conjoint dans les difficultés rencontrées dans leur vie sexuelle et/ou vie de couple
- recréer un climat favorable à la sexualité : détente et échange.

INDICATIONS

- troubles sexuels (dyspareunie, trouble de l'érection)
- troubles liés à l'image corporelle (cicatrice post opératoire, alopecie liée à la chimiothérapie, modifications faciales et corticothérapie, amaigrissement, prise de poids, etc.)
- difficultés relationnelles dans le couple liées à la maladie grave et/ou chronique.

CONTRE-INDICATIONS

- personnalité psychotique

POINTS DE VIGILANCE

- adhésion clairement exprimée des bénéficiaires au projet thérapeutique proposé.

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- conjoints

DANS QUELLES SITUATIONS ?

- pathologies chroniques
- altération de la fonctionnalité sexuelle (cancer de la prostate, de la verge, du vagin, SEP, diabète, paraplégie, etc.)
- pathologies délabrantes ou modifiant l'image corporelle (post opératoire, chimiothérapie, corticothérapie, etc.)
- retentissement de la maladie sur l'intimité du couple (trouble de la communication, dépression réactionnelle à l'annonce d'une mauvaise nouvelle).

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- évaluation du trouble sexuel par un entretien verbal
- propositions d'exercices de relaxation
- approche sexocorporelle
- soutien sexothérapeutique
- apport cognitif
- approche médicamenteuse.

FRÉQUENCE ?

- 1 séance tous les 15 jours à 3 semaines
- 3 à 4 séances recommandées.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

de 60 à 90 minutes

Rédaction par un groupe de travail de professionnels de la sexothérapie/réseaux de santé d'Occitanie en partenariat avec HELEBOR, la FACS et les DAC d'Occitanie.

Soins esthétiques adaptés pour des personnes souffrantes et fragilisées par une atteinte à leur intégrité physique, psychique ou en détresse sociale, pratiqués par un professionnel titulaire d'un diplôme en esthétique-cosmétique et d'une formation certifiante complémentaire (code RNCP : 36062).

OBJECTIFS

- restaurer l'image de soi et la confiance en soi
- apaiser la souffrance induite par la modification de l'image corporelle
- éviter l'isolement
- amener le bénéficiaire à se ressocialiser.

INDICATIONS

- toxicités cutanées
- effets secondaires prévisionnels ou avérés
- altération de l'image de soi
- trouble de l'estime de soi
- atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique.

CONTRE-INDICATIONS

- patients très douloureux
- troubles cognitifs importants.

POINTS DE VIGILANCE

- maladie de peau
- plaie ouverte
- infection récente
- inflammation
- allergie à certains composants des produits utilisés.

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants
- dyade patient/aidant.

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- soins du visage (hygiène, modelage)
- soins des mains et des ongles (manucure, modelage, pose de vernis)
- maquillage de jour, maquillage correcteur des sourcils
- modelage des pieds
- conseil en image (harmonie des couleurs, morphologie)
- conseils sur les produits d'entretien et d'hygiène (phanères) à utiliser
- etc.

FRÉQUENCE ?

- 1 à 2 fois par mois
- maximum de 3 séances

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

de 30 minutes à 1 h 30

Technique de relaxation accessible et adaptable pour tous, proposée par un professionnel médical, paramédical ou libéral (code RNCP : 36147).

OBJECTIF

- aider et accompagner les personnes à retrouver une harmonie corps/esprit par la gestion de leur stress, douleur, émotions, etc.

INDICATIONS

- douleur
- troubles du sommeil
- stress
- anxiété
- état psychique et émotionnel dégradés
- dyspnée
- mauvaise observance aux traitements.

CONTRE-INDICATIONS

- troubles psychiatriques sévères
- absence de motivation du patient

POINTS DE VIGILANCE

En cas de surdit e compl ete du b en eficiaire, s'assurer au pr ealable de la faisabilit e de la s eance.

B EN EFICIAIRES

- patients (y compris alit es)
- aidants
- dyade patient/aidant

O U ?

-   domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- s eances individuelles ou en groupe
- pratique autonome entre les s eances par l'utilisation de supports audios ou  crits
- possibilit e de constituer des groupes d'accompagnement du deuil

FR EQUENCE ?

- s eances en fonction du besoin de la personne.

DUR EE MOYENNE D'UNE S EANCE

1 heure



Approche corporelle et relationnelle adaptée et personnalisée, réalisée par des praticiens bien-être ou par un professionnel médical ou paramédical justifiant d'une certification (code RNCP : 36906).

OBJECTIFS

- apporter du confort et du réconfort en déminuant douleur et anxiété
- apporter du bien être psychique et psychologique.

INDICATIONS

- douleur
- troubles du sommeil
- stress
- anxiété
- état psychique et émotionnel dégradés
- mauvaise observance aux traitements
- altération du schéma corporel

CONTRE-INDICATIONS

- antécédents chirurgicaux
- allergies
- radiothérapie
- troubles vasculaires
- hématomes
- fracture non consolidée
- maladies de peau
- plaies ouvertes
- infection récente
- inflammation.

BÉNÉFICIAIRES

- patients
- aidants

OÙ ?

- à domicile
- au cabinet du professionnel

COMMENT ?

- séance individuelle, au fauteuil, au lit ou sur une table de massage

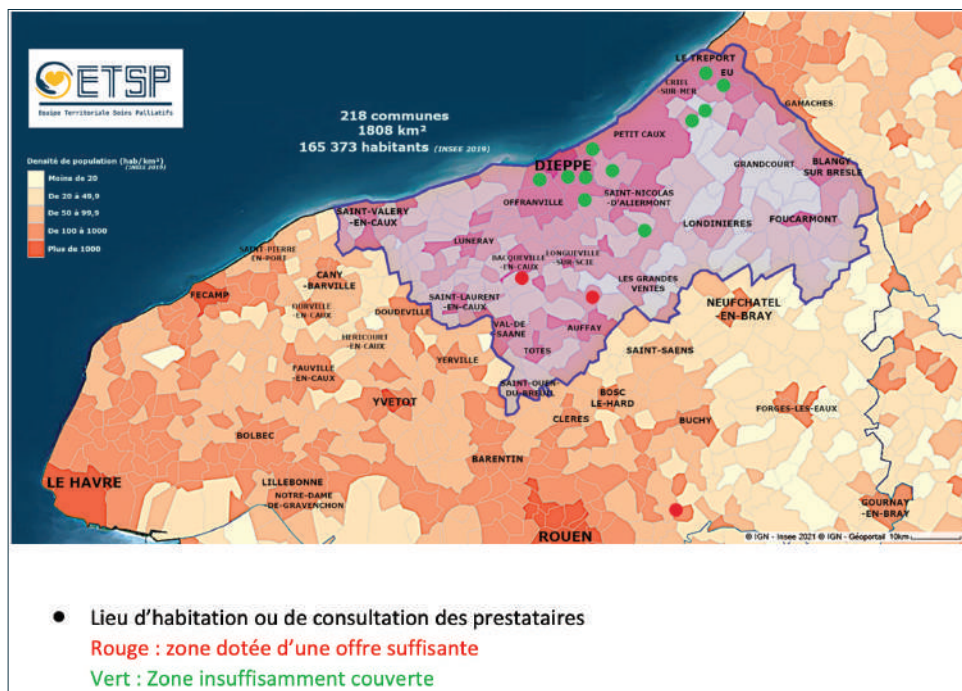
FRÉQUENCE ?

1 séance toutes les 2 à 3 semaines.

DURÉE MOYENNE D'UNE SÉANCE

de 45 à 60 minutes

Annexe 5 : Diagnostic répartition prestataire sur le territoire en avril 2025





Dispositif d'  **APPUI SANTE**
CAUX-BRAY-ALBATRE

Comité de rédaction.

Clémence LACULLE
Philippe BROUSSE
Chloé FOU COURT
Lucie MASURIER
Manon PAJOT
Florence BARON
Catherine LEFEBVRE
Conception : Lorène ENDICO.

Contactez-nous.

02 35 82 69 40
accueil@appui-sante-cba.fr
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.
www.appui-sante-cba.fr

Suivez-nous.

